

Salut nazi par un professeur pour parler de la liberté d'expression

Par Lila18

Bonjour,

J'ai besoin de votre avis.

Mon fils âgé de 17 ans a été très choqué car une professeure de français a fait un salut nazi en plein cours. Le thème du cours était le liberté d'expression, et d'un coup cette prof a fait un salut nazi pour dire que cela faisait parti de la liberté d'expression même s'il ne fallait pas le faire. Elle a ajouté que l'an passé, dans le même contexte ,2 élèves l'avaient traités de fasciste et qu'elle a fait en sorte de les mettre en conseil de discipline. Outre le fait que c'est je pense une drôle de façon d'enseigner la liberté d'expression à des jeunes , je me pose la question , est ce qu'un prof a le droit d'utiliser le salut nazi pour évoquer la liberté d'expression. J'ai cherché dans la loi et jurisprudence mais je ne trouve rien de très clair

Je vous remercie par avance pour votre éclairage.

Bonne journée.

Par jodelariege

Bonjour

Liberté d'expression ou provocation à la haine ? Bien curieuse cette professeur.. Et si elle se défend bien vite de toute attaque quant à sa qualité de fasciste c'est quelle prévient ainsi toute protestation à son encontre... D'ailleurs à t a elle vraiment envoyé 2 élèves en conseil de discipline ? Elle provoque et n'admet pas de réaction à sa provocation:ou est la liberté d'expression ? Vous pourriez vous rapprocher d'une association de parents d'élèves et rencontrer le responsable de l'établissement

Par Isadore

Bonjour,

Il y a pléthore de condamnations en justice pour des faits similaires.

[url=https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/six-mois-de-prison-avec-sursis-pour-le-retraite-qui-avait-fait-un-salut-nazi-et-dit-heil-hitler-a-rosponden-6638408]https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/six-mois-de-prison-avec-sursis-pour-le-retraite-qui-avait-fait-un-salut-nazi-et-dit-heil-hitler-a-rosponden-6638408[/url]

[url=https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/dans-le-pretoire/dans-le-pretoire-du-vendredi-02-mai-2025-4417577]https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/dans-le-pretoire/dans-le-pretoire-du-vendredi-02-mai-2025-4417577[/url]

Il y a des tas de lois qui entravent la liberté d'expression, et que la professeure semble connaître et approuver puisqu'elle s'en sert pour brider la liberté d'expression des élèves à son égard.

Alors il n'y a pas de texte de loi interdisant spécifiquement le salut nazi (heureusement pour les acteurs films), mais bizarrement les gens qui font ce geste par "liberté d'expression" ont tendance à écopier de peines sévères (du genre prison). La Cour de cassation a d'ailleurs une vision très restrictive de la liberté d'expression en la matière :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000034337755]https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000034337755[/url]

Si vous décidiez de signaler ces faits à la gendarmerie en précisant bien que vous n'en avez pas été témoin mais que c'est rapporté par les élèves de telle classe, je ne vous donnerais pas tort.

Par LaChaumerande

Bonjour

Je comprends que votre fils ait été choqué.

Un tout petit extrait d'un article

Un salut nazi n'est pas une liberté d'expression. C'est un acte antisémite et donc un délit. Il y a une tolérance zéro sur cette question.

[url=https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/caen/video-salut-nazi-lors-d-un-blocus-l-universite-de-caen-normandie-signale-un-acte-insupportable-3108169.html]https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/caen/video-salut-nazi-lors-d-un-blocus-l-universite-de-caen-normandie-signale-un-acte-insupportable-3108169.html[/url]

Cette enseignante avait d'autres moyens (iconographie) de montrer ce qu'est ce salut nazi, et encore est-ce bien nécessaire ?

Par Lila18

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses.

Mon fils s'est plaint mais cela s'est retourné contre lui, la prof lui a parlé de Samuel Paty en disant à mon fils que c'est arrivé à cause de gens comme lui. Le directeur et la CPE ont protégé la prof en convoquant mon fils pour lui dire que c'était la liberté d'expression et le rectorat avait l'air gene (pour être sincère j'ai pas fait d'écrit au rectorat j'en ai parlé qu'à l'oral) mais ils ont botte en touche. Je précise qu'il s'agit d'un lycée privé.

Je vous remercie encore.

Par calete

Bonjour,

Personnellement j'exigerais dans un courrier recommandé avec avis de réception, à l'adresse de la direction d'établissement et du rectorat, que l'on m'explique ce qu'une enseignante exprime gestuellement en effectuant devant ses élèves un salut, bras et main tendue, reproduisant un salut nazi.

Qu'exprime-t-on de la sorte, et cela procède-t-il de la liberté de chacun de l'exprimer ainsi ?

Qu'en sera-t-il des élèves qui, fort de cet enseignement, argueront de leur soi-disant libre expression pour justifier dans l'espace public d'un geste de salut, simulacre de celui qu'effectuaient les nazis ?

cdt

Par Isadore

Mon fils s'est plaint mais cela s'est retourné contre lui, la prof lui a parlé de Samuel Paty en disant à mon fils que c'est arrivé à cause de gens comme lui.

Samuel Paty a été victime de calomnies de la part d'une élève qui n'avait même assisté à son cours.

Le directeur et la CPE ont protégé la prof en convoquant mon fils pour lui dire que c'était la liberté d'expression
Beaux exemples !

Humainement, le mieux est de faire passer en priorité les intérêts de votre fils, et il est impossible de vous dire sur un forum comment gérer au mieux la situation.

Mais personnellement, si j'avais le choix de l'établissement, je me poserais la question de laisser mon enfant en fréquenter un dans lequel la hiérarchie sont capables de reprocher à un enfant de se plaindre qu'un professeur commet des délits à répétition en classe. Et en sus ces gens osent essayer de culpabiliser l'enfant en invoquant une victime du terrorisme. Vous payez pour cela, quand même !

Avis personnel, peut-être contacter une association de lutte contre le racisme ou l'antisémitisme, en expliquant que votre fils a eu des ennuis après s'être plaint du truc. Ces associations ont le droit de déposer plainte, sans avoir l'obligation de dire d'où vient l'information. Elles pourront simplement mentionner que les élèves de telle classe ont été

témoins du geste, charge à la police d'interroger lesdits témoins si le procureur ordonne une enquête.

Par LaChaumerande

la prof lui a parlé de Samuel Paty en disant à mon fils que c'est arrivé à cause de gens comme lui.
Argument d'autorité abject au service d'une idéologie nauséabonde.
Personnellement je ne vois pas le rapport.

Je précise qu'il s'agit d'un lycée privé.

Ce qui rend votre démarche un peu plus difficile. Néanmoins l'école privée doit respecter les lois de la République et tous les enseignants, du public ou du privé doivent laisser au vestiaire leurs opinions philosophiques, religieuses, politiques.

Vous laissez entendre qu'elle est récidiviste, il s'agit donc bien de prosélytisme.

Si vous le pouvez, que votre fils et vous-même ne restiez pas seuls. Ses camarades ont vu ce geste, il y a eu conseil de discipline pour des réactions à un geste identique.

Bon courage

Edit : Isadore a posté avant moi, je suis lente du clavier, mais nos avis vont dans le même sens.

Par Lila18

Merci à tous pour vos conseils, je vais écrire un courrier au rectorat.

Bonne soirée.

Par kang74

Bonjour

Il serait intéressant d'avoir la version de la professeure en question, et notamment savoir dans quel contexte ce geste a été effectué .

Vous parlez d'un lycée privé (sous contrat?) mais vous ne dites pas le niveau de votre enfant .

Que ce soit en français ou ce thème ne fait pas partie du programme m'étonne : n'est ce pas plutôt dans le cadre de l'EMC avec sa professeur de français ?

Parce que c'est un thème qu'est abordé par une approche spirulaire et des mises en situation pour parler de ses limites

Ce qui, dans le contexte serait à l'inverse du prosélytisme que vous semblez attribuer à la professeure , puisqu'il s'agirait d'illustrer les limites (de la même façon que Samuel Paty a été décapité pour avoir aussi parlé de ses limites en illustrant le fait que le délit de blasphème n'existe plus : il est un peu là le rapport).

Comme toute application du droit, si on ne contextualise pas, on ne peut pas savoir.